

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 14 février 2013 à 10 h au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Michael Applebaum, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Laurent Blanchard, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Alexandre Duplessis, maire de la Ville de Laval ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Mme Louise Harel, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

Présentation du directeur général concernant les interventions de la Communauté liées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE13-013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 3.5. concernant la coprésidence de l'Agora métropolitaine et le point 3.6. qui porte sur un mandat à la Commission de l'aménagement.

CE13-014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 JANVIER 2013

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2013.

CE13-015 PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE

Il est résolu de prendre acte du programme de l'agora métropolitaine qui aura lieu le 28 février et le 1^{er} mars 2013.



CE13-016 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CHEF DE PROJET
EN GÉOMATIQUE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de monsieur Alain Hotte en qualité de chef de projet en géomatique pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-017 RÈGLEMENT 12-364 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Communauté est défavorable au règlement 12-364 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains puisque ce règlement ne traduit pas l'effort de densification auquel la municipalité locale s'est engagée dans sa demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'il ne justifie pas l'agrandissement du périmètre d'urbanisation par un manque d'espaces vacants et à requalifier comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC de son territoire, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

CE13-018 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE CONCERNANT LE
2^e FORUM SUR L'AGRICULTURE

Il est résolu de confier au Comité consultatif agricole le mandat de formuler ses recommandations quant au contenu du programme du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles qui aura lieu en septembre 2013, tel qu'énoncé au document de mandat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE13-019 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DES AIRES TOD

Il est résolu de recommander au Conseil

D'adopter, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, le Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approprier pour le démarrage de ce programme une somme de un million de dollars (1 000 000 \$) à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain.



CE13-020 DEMANDE DE CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD

Il est résolu de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de contribuer, dans le cadre du Plan d'action 2013-2022 sur les changements climatiques, au Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD par une aide financière équivalente à celle de la Communauté afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE13-021 DÉPÔT D'UN RECUEIL D'EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT

Il est résolu de prendre acte du recueil d'exemples de bonnes pratiques en aménagement de stationnement et d'en autoriser la diffusion.

CE13-022 COPRÉSIDENTENCE DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE

Il est résolu de nommer Mme Élane Ayotte à titre de coprésidente du comité organisateur de l'Agora métropolitaine en remplacement de Mme Helen Fotopulos.

M. Deschamps inscrit sa dissidence.

CE13-023 REMERCIEMENTS À MADAME FOTOPULOS

Il est résolu de remercier Madame Helen Fotopulos pour son implication et le travail exceptionnel qu'elle a accompli à titre de coprésidente du comité organisateur de l'Agora métropolitaine.

CE13-024 MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'aménagement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante en vue de valider un inventaire des espaces à redévelopper et à requalifier du Grand Montréal afin d'estimer le potentiel de développement résidentiel pouvant être associé à ces espaces.

CE13-025 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités d'ECOTECH Québec pour l'année 2012 et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE12-045 ;

.../4



CE13-025
suite

D'approuver la convention avec ECOTECH Québec, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe des technologies propres pour la période 2013-2015, incluant une contribution maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour 2013, et d'autoriser sa signature par le directeur général.

CE13-026

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES SCIENCES DE LA VIE

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités de Montréal InVivo pour l'année 2012 et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE12-021 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2013 dans le cadre de la convention 2012-2014 avec Montréal InVivo pour l'animation de la grappe métropolitaine des sciences de la vie.

CE13-027

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités de CargoMontréal pour l'année 2012 et de réduire la contribution de la Communauté à cet organisme pour cette année à quatorze mille soixante-douze dollars (14 072 \$), en vertu de l'article 2 a) de la convention approuvée par la résolution numéro CE12-106, afin que le montant versé par la Communauté n'excède pas 33,3 % des dépenses réelles de l'organisme pour l'année 2012 tel que prévu à l'entente ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2013 dans le cadre de la convention 2012-2014 avec CargoMontréal pour l'animation de la grappe de la logistique et du transport.

CE13-028

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu de recommander au Conseil

D'adopter, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* ainsi que le *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De verser au Fonds de développement métropolitain et d'approprier à ces programmes la contribution financière du gouvernement du Québec identifiée à ceux-ci ;

.../5



CE13-028
suite

D'approprier, pour la contribution de la Communauté au démarrage de ces programmes, une somme de un million de dollars (1 M\$) à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain.

CE13-029

LISTE DES PROJETS 2012-2013 ET 2013-2014 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu d'approuver les listes, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, des projets qui seront priorisés pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014 dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*, conditionnellement à l'adoption du Programme par le Conseil.

CE13-030

LISTE DES PROJETS 2012-2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'approuver la liste, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, des projets qui seront priorisés pour l'exercice 2012-2013 dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, conditionnellement à l'adoption du Programme par le Conseil.

CE13-031

PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ ALLARD À CHÂTEAUGUAY

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et conditionnellement à l'adoption de ce programme par le Conseil, le projet d'acquisition pour fins de conservation du lot 212-P, de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, d'une superficie de 7,4 hectares, présenté par la Ville de Châteauguay, conformément aux conditions du programme et aux propositions jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de soixante-six mille cent quarante-deux dollars (66 142 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE13-032

PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ CARRIER À CHÂTEAUGUAY

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et conditionnellement à l'adoption de ce programme par le Conseil, le projet d'acquisition pour fins de conservation du lot 219-107 de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, d'une superficie de 4,19 hectares, présenté par la Ville de Châteauguay, conformément aux conditions du programme et aux propositions jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de neuf cent cinquante-neuf mille deux cent quarante dollars (959 240 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-033

PROJET DE MISE EN VALEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TRAME BLEUE ET VERTE DANS LA VILLE DE À SAINT-EUSTACHE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et conditionnellement à l'adoption de ce programme par le Conseil, le projet de protection et de mise en valeur du prolongement de la promenade Paul-Sauvé présenté par la Ville de Saint-Eustache, conformément aux conditions du programme et aux propositions jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de sept cent cinquante-six mille six cent quatre-vingts dollars (756 680 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-034

SUBVENTION CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR POUR L'ANNÉE 2012

Il est résolu d'autoriser le versement à la Ville de Montréal d'une somme de trois millions deux cent vingt-trois mille dollars (3 223 000 \$) pour l'application, durant l'année 2012, du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, à même la subvention reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à cette fin.



CE13-035

GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Il est résolu d'inviter le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à confier aux comités de zone d'intervention prioritaire du territoire de la Communauté la coordination de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent afin d'adopter le premier plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent pour le secteur du Grand Montréal.

CE13-036

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Il est résolu de prendre acte de l'adjudication d'un contrat, par le directeur général, pour l'émission d'obligations au montant de six millions neuf cent cinquante-trois mille dollars (6 953 000 \$), en date du 19 décembre 2012.

CE13-037

ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté.

CE13-038

PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier le Règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière en y ajustant les taux afin d'établir la contribution totale des municipalités conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice 2013 adoptées par le Conseil.

CE13-039

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE DU 3 AU 30 JANVIER 2013

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 3 au 30 janvier 2013.

CE13-040

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DU VERSEMENT DE LA TAXE DE 1,5 CENT SUR L'ESSENCE POUR L'ANNÉE 2012

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 2.4 du décret 23-2013 du gouvernement du Québec, l'état provisoire pour l'exercice financier 2012 de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 cent le litre dédiée au financement du transport en commun sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport, énoncé au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CE13-041

NOUVELLE ENTENTE POUR ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN

ATTENDU que la première ministre du Québec a indiqué que l'accélération de la mise en œuvre des projets de transport collectif dans le Grand Montréal est une priorité ;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), approuvé par le gouvernement du Québec, qui fixe l'objectif de densifier l'urbanisation autour du transport en commun et d'augmenter la part modale du transport collectif jusqu'à 35 % des déplacements en pointe du matin ;

ATTENDU que le PMAD estime, sur la base des projets des autorités organisatrices de transport du Grand Montréal, que plus de 23 G\$ de projets d'immobilisations en transport en commun devraient être réalisés au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs d'augmentation de la part modale, de réduction des gaz à effet de serre et de densification du territoire ;

ATTENDU que le Comité exécutif a adopté, le 16 août 2012 à la suite du dépôt du rapport de la commission du transport, la résolution numéro CE12-129 demandant au gouvernement du Québec de, notamment, majorer la taxe sur l'essence, d'indexer et de soumettre aux véhicules commerciaux la taxe sur les droits d'immatriculation ainsi que de réviser le cadre financier et institutionnel du transport en commun métropolitain conformément à la proposition de la Communauté adoptée en février 2010 ;

ATTENDU que le comité exécutif de la Communauté a confié à la Commission du transport, par sa résolution numéro CE13-011 adoptée le 24 janvier 2013, le mandat de recommander une séquence d'investissements et un calendrier de réalisation des projets de transport en commun, conformément aux orientations, aux objectifs et aux critères découlant du PMAD, sur la base des priorités suivantes : (1) le maintien des actifs; (2) les projets de développement en cours de réalisation (Train de l'Est et SRB Pie-IX) et; (3) les projets de développement en planification, en fonction de critères d'achalandage, de coûts et d'équité régionale ;

ATTENDU que l'entente sur le partage du déficit métropolisable du métro a pris fin en 2011 et que la révision du cadre financier et institutionnel doit être complétée conformément aux résultats des travaux du comité des élus de février 2010 ainsi que du rapport du mandataire gouvernemental de septembre 2010 ;

ATTENDU que les nombreuses résolutions adoptées par les instances décisionnelles de la Communauté demandant la mise en œuvre de la révision du cadre financier et institutionnel ainsi que l'octroi de nouvelles sources de financement sont demeurées sans réponse ;

Il est résolu

De réitérer au gouvernement du Québec l'importance du transport collectif pour la région métropolitaine telle que fixée aux orientations et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et de rappeler les demandes déjà formulées par la résolution numéro CE12-129 de la Communauté concernant le financement du transport collectif ;



CE13-041
suite

De demander au président du Comité ministériel de la région métropolitaine de Montréal et au ministre des Transports du Québec d'engager, le plus rapidement possible, des discussions à la Table Québec - Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement, plutôt que dans le cadre de l'Entente Québec - municipalités, afin de convenir avec la Communauté d'une nouvelle entente pour accélérer les investissements en infrastructures de transport en commun métropolitain pour répondre aux besoins particuliers du Grand Montréal.

CE13-042

PONT CHAMPLAIN

ATTENDU que le ministre fédéral des Transports, M. Denis Lebel, demande au ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault, de lui indiquer d'ici le mois de juin 2013 son choix quant au mode de transport collectif sur le nouveau pont ;

ATTENDU que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord ;

ATTENDU que le pont Champlain est une des composantes du Réseau routier national canadien et appartient à la catégorie « routes principales », et à ce titre constitue un corridor routier interprovincial et international stratégique ;

ATTENDU que le pont Champlain supporte déjà un achalandage en transport en commun en période de pointe du matin en direction de Montréal équivalent à celui de la ligne Jaune du métro ;

ATTENDU que la mise en place d'un mode structurant de transport collectif de grande capacité dans l'axe du pont Champlain est une nécessité pour le Grand Montréal ;

ATTENDU que la mise en place d'un mode lourd de transport en commun tel un système léger sur rail (SLR), un tramway, un métro de surface ou autres, dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Communauté pour atteindre les objectifs de mobilité et de développement urbain identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a clairement indiqué son intention d'instaurer un péage pour le financement de la construction du nouveau pont ;

ATTENDU que la mise en place d'un péage sur le nouveau pont aura un impact certain sur l'achalandage du transport en commun sur le nouveau pont et conséquemment sur le choix du mode de transport en commun ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral participe au financement du projet de train léger sur rail d'Ottawa, dont le coût est estimé à 2,1 G\$, en octroyant une subvention de 600 M\$, ainsi qu'un montant de 161 M\$ provenant de la taxe fédérale sur l'essence ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a octroyé une aide de 450 M\$ à la construction du Skytrain de Vancouver, projet de 1,5 G\$;

ATTENDU que la communication et la coordination des actions de l'ensemble des partenaires concernant l'avenir des grandes infrastructures de transport du Grand Montréal sont souhaitées par tous ;

.../10



CE13-042
suite

Il est résolu

De demander au gouvernement du Canada une participation financière à la mise en place d'un mode lourd de transport collectif du type d'un système léger sur rail, un tramway, un métro de surface ou autres qui sera choisi par le gouvernement du Québec dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain ;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Transports du Canada et au ministre des Transports du Québec.

CE13-043

DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement intérieur du Conseil afin de déléguer au Comité exécutif certains actes concernant la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE13-044

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
28 FÉVRIER 2013

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 28 février 2013.

Documents déposés

- Lettre datée du 14 janvier 2013 adressée à la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, par le président de la Communauté, M. Michael Applebaum, concernant les priorités de la Communauté métropolitaine de Montréal en matière de transport collectif.
 - Lettre datée du 28 janvier 2013 adressée au ministre responsable de la Métropole, M. Jean-François Lisée, par le maire de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum, concernant la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement.
 - Lettre datée du 28 janvier 2013 adressée au ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, par le maire de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum, concernant la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement.
 - Lettre datée du 1^{er} février 2013 adressée au président de la Communauté par le président du conseil d'administration de Montréal International, M. Normand Legault, concernant la démission prochaine du président – directeur général de l'organisme, M. Jacques St-Laurent.
 - Lettre datée du 4 février 2013 adressée au directeur général de la Communauté par le maire de la Municipalité de McMasterville et préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, M. Gilles Plante, exprimant l'intérêt de sa municipalité pour l'implantation d'un projet de démonstration TOD.
 - Résolution numéro 8699-01-13 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins à sa séance tenue le 23 janvier 2013 demandant aux instances concernées de privilégier la construction de stationnements étagés en 2013 sur le territoire de la MRC.
 - Document résumant les interventions de la Communauté liées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (*déposé séance tenante*).
-



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Les résolutions numéros CE13-013 à CE13-044 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président

Claude Séguin
Secrétaire